



(2e concours)

DIRECTEUR - TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

Concours no. TP-30-01-2023 - Poste permanent à temps complet



La Ville de Port-Cartier est située sur la Côte-Nord, en bordure du fleuve St-Laurent. Les défis y sont donc nombreux et intéressants ! La proximité des parcs naturels, des plages, du bord de l'eau et des montagnes en font un endroit idéal pour pratiquer les activités de plein air. L'accessibilité des infrastructures et des commodités offre aux citoyens une excellente qualité de vie. La Ville de Port-Cartier est reconnue pour son dynamisme : les activités sportives et culturelles sont omniprésentes et pour tous les goûts.

LE POSTE

Sous l'autorité de la direction générale, le titulaire du poste planifie, dirige, coordonne et contrôle les activités relatives à l'entretien et la réparation des infrastructures municipales en conformité avec les priorités et les budgets déterminés. Il est responsable de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du service. Il dirige l'ensemble des opérations: voirie, déneigement, aqueduc, égout, bâtiments, éclairage public et identifie les besoins en équipements et machinerie et en recommande l'achat.

LES QUALIFICATIONS

- Formation universitaire de premier cycle en ingénierie, en gestion ou un cumul de formation et d'expérience jugé équivalent.
- Posséder une formation universitaire complémentaire en administration ou en gestion constitue un atout.
- Détenir une expérience pertinente minimale de dix (10) ans dans un poste de direction.
- Posséder de fortes aptitudes en gestion administrative, financière et des ressources humaines.
- Démontrer de fortes capacités en gestion du personnel et faire preuve d'un leadership mobilisateur.
- Faire preuve d'un jugement pratique, d'initiative et d'une aptitude à analyser différents problèmes et à trouver des solutions judicieuses et appropriées à moindre coût.
- Être organisé, structuré et en mesure de gérer divers dossiers simultanément dans les délais prescrits.
- Maîtriser parfaitement la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit ainsi que les différents logiciels de bureautique (Word, Excel, Powerpoint, courrier électronique, etc.).

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération et les conditions de travail sont celles prévues à la politique en vigueur pour le personnel cadre de la Ville de Port-Cartier. Le salaire annuel se situe entre 98 000 \$ et 124 000 \$. Une gamme intéressante d'avantages sociaux est également offerte.

Les personnes intéressées devront soumettre un curriculum vitae, accompagné d'une copie de toutes les attestations d'études requises, au plus tard, **le 24 février 2023** à l'adresse suivante :

Service des ressources humaines
VILLE DE PORT-CARTIER
40, avenue Parent
Port-Cartier (Québec) G5B 2G5
emploi@villeport-cartier.com